

(N^o 46.)

SENAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 1874.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département de la Guerre un crédit spécial de fr. 312,291-77.

(Voir les Nos 10 et 51 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron d'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE, Président; le Comte d'ASPREMONT LYNDEN, FLECHET, le Comte DE LOOZ CORSWAREM, ORBAN, le Comte LÉON DE ROBIANO, le Baron VAN DELFT, et SACQUELEU, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission de la Guerre a pris connaissance du Projet de Loi relatif à un crédit spécial de fr. 312,291-77, demandé à la Législature dans le but de couvrir les pertes d'habillement, d'armement, de mobilier, etc., occasionnées au 4^e Régiment de ligne par l'incendie qui, au mois de février dernier, a consumé l'Hôtel-de-Ville de Saint-Nicolas, où se trouvait déposé ce matériel considérable.

Votre Commission a pareillement examiné le rapport émanant de la Section Centrale de la Chambre des Représentants; après avoir lu attentivement les questions adressées à M. le Ministre de la Guerre et les réponses faites par ce haut fonctionnaire, au sujet du principe admis par le Gouvernement de la non-assurance des propriétés de l'État, elle a jugé qu'il n'y avait pas lieu, pour elle, de se prononcer sur cette question qui fera peut-être l'objet d'un examen ultérieur de la part du Gouvernement.

A l'unanimité de ses membres, Messieurs, votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
SACQUELEU.

Le Président,
Baron D'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE.